

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

004-200072304-20171114-D2017277-DE

**Nombre de conseillers**

En exercice : 27

Présents : 20

Absents : 7

- dont suppléés : 1

- dont représentés : 5

Votants : 26

- dont « pour » : 26

- dont « contre » : 26

- dont « abstention » : 0

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/11/2017

Publication : 15/11/2017

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix sept, le quatorze novembre à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 9 novembre 2017 se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie.

**PRESENTS** : Mmes ANDRE Michèle, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, OKROGLIC Dominique (arrivée à la question n°11), BOISSE Sandrine, MM. BOUGUYON Yvan, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, FABRE Jean-Pierre DELOINCE Michel, GILLY Lucien (*parti après la question 38 et a donné pouvoir à M. PAYOT*), MASSE Roger, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, BEHETS Jan, BULTEL Jean-Pierre, KLETTY Guy, BOUVET Patrick et NICOLAS Yves.

**EXCUSES** : Mmes ALLEMANDI Florence, LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène ayant donné pouvoir à Mme ANDRE, MM. BAGUE Patrice, ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY Sophie, FRELASTRE Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, MARTIN Jacques suppléé par M. FABRE Jean-Pierre et FERRON Jean ayant donné pouvoir à M. NICOLAS Yves.

**SECRETARE DE SEANCE** : Mme ANDRE Michèle.

## Délibération n°2017/277

### **OBJET : ACCORD DE PRINCIPE SUR L'ADHESION AU SYDEVOM POUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA CCVUSP.**

Vu l'arrêté préfectoral N° 2002-911 portant création du syndicat mixte départemental d'élimination et de valorisation des ordures ménagères (SYDEVOM) des Alpes de Haute-Provence

Vu les statuts du syndicat mixte départemental d'élimination et de valorisation des ordures ménagères (SYDEVOM) des Alpes de Haute-Provence ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-351-012, en date du 16 décembre 2016, portant fusion des communautés de communes « Vallée de l'Ubaye » (CCVU) et « Ubaye Serre-Ponçon » (CCUSP) au 1er janvier 2017 et création de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon » (CCVUSP) ;

Considérant que la communauté de communes Vallée de l'Ubaye Serre Ponçon est compétente pour la collecte et le traitement des déchets des ménages et assimilés ;

Considérant que la communauté de communes Vallée de l'Ubaye Serre Ponçon adhère d'ores et déjà partiellement au SYDEVOM pour le territoire de l'ex CCUSP ;

Considérant qu'après analyse complète de la situation et dans un souci de rationalisation, l'adhésion au SYDEVOM, de l'ensemble du territoire de la CCVUSP, s'avère pertinente au regard des enjeux à venir de la gestion des déchets ;

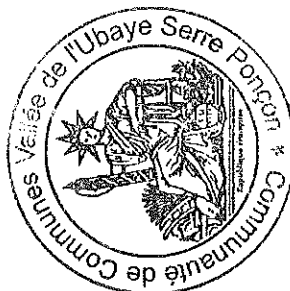
Que, compte tenu des marchés actuellement en cours sur le territoire non adhérent, l'adhésion de ce territoire doit être envisagée, aux termes de ces marchés soit pour **le 1<sup>er</sup> septembre 2018**.

Qu'afin d'assurer l'organisation optimale du service à cette date et permettre au SYDEVOM de prendre dans ce but les décisions qui s'imposent, il convient d'ores et déjà de se positionner sur le principe de cette adhésion.

Le conseil communautaire,  
Entendu l'exposé,

- **DONNE** son accord de principe sur l'adhésion de la CCVUSP au SYDEVOM à **compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018** pour l'ensemble de son territoire.
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,  
Mme Sophie VAGINAY